

## DÉPLACEMENTS

# partage équitable de l'espace public

SUR LE MODÈLE DE NOS VOISINS EUROPÉENS, UN «CODE DE LA RUE» FAVORISANT LA SÉCURITÉ ET LA COHABITATION SUR LA VOIE PUBLIQUE VIENT ENRICHIR LE CODE DE LA ROUTE NATIONAL. PETIT TOUR DE CES NOUVEAUX USAGES.



## ZONE 10, L'AIRE PIÉTONNE

Promenade, déambulation, repos, jeux, l'aire piétonne privilégie les activités qui cohabitent difficilement avec les véhicules. «Comme son nom l'indique, la priorité absolue est faite aux piétons», explique Mathias Pasquet, chargé d'étude et d'opération

à la direction de l'Espace public de la ville. C'est la configuration que l'on retrouve dans le centre ancien.» Au cœur de ces quelque 3km de rues, accessibles par les bornes, la vitesse est limitée à 10 km/h.

Seuls y sont d'ailleurs autorisés les véhicules de secours, de maîtrise d'ouvrage, de livraison et des riverains, sous conditions.



## ZONE 20, DITE DE PARTAGE

S'il en existe, pour l'heure, une seule, à Orléans, rue des Bons-Enfants (aux abords du collège Jeanne-d'Arc), la zone 20, dite «de partage» ou «de rencontre», est promise à un bel avenir. Particulièrement adaptée aux espaces publics où la vie locale est développée, dans les secteurs où les flux de piétons sont importants mais où il est impossible de s'affranchir du trafic motorisé, elle peut, en effet, être mise en place dans de nombreux cas : quartiers touristiques, gares, rues commerçantes, etc. Dans cette zone de circulation apaisée, la priorité est donnée au piéton, qui peut déambuler sur toute la largeur de la rue, donc route comprise. Les cyclistes peuvent y circuler à double sens et le stationnement n'y est autorisé que sur des emplacements identifiés. La cohabitation entre les automobilistes et les autres usagers se faisant à faible vitesse (20 km/h), l'aménagement se veut propice à «la convivialité, la civilité et la courtoisie». Il est néanmoins soumis à des conditions (panneaux aux entrées de la rue, installation de plateaux surélevés, potelets pour empêcher le stationnement anarchique...) et n'est justifié que dans des rues très étroites dont l'emprise ne permet pas la matérialisation d'un cheminement piéton sécurisé.





## ZONE 30

Réalisé pour sécuriser au maximum les déplacements de tous les utilisateurs de la route, l'aménagement en zone 30 permet de trouver le juste équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire. Il favorise particulièrement la pratique du vélo et rend les déplacements plus faciles, plus confortables et plus sûrs pour les piétons. «*Concrètement, explique-t-on à la direction municipale de l'Espace public, une voie, ou une partie de celle-ci, est aménagée de façon à contraindre les conducteurs à diminuer leur vitesse.*» Chicanes, arbres, écluses (rétrécissement de voie pour les non-initiés), plateaux surélevés, coussins, etc., sont donc installés dans les zones à forte influence de piétons. Comme dans les rues Robert-le-Pieux ou Charles-le-Chauve aux Blossières, où cohabitent mairie de proximité, commerces et école; dans la partie circulée de la rue de Bourgoigne; ou encore sur les quais.



## DOUBLE SENS CYCLABLE

«*Rue à double sens dont un est réservé au cycliste*» selon la définition du code de la rue, le double sens cyclable est en plein essor. De deux rues, Alsace-Lorraine et d'Escures, ainsi dotées en 2005, Orléans est passée maintenant à 14 et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Dernières réalisations en date: les rues Jean-Huppeau, Bannier et Paul-Langevin. «*Le double sens permet une visibilité réciproque des usagers, règle numéro 1 de la sécurité*, souligne Mathias Pasquet. *Le vrai danger du vélo en ville, ce sont les dépassements. Avec ce face à face, pas d'angle mort pour les automobilistes.*»

L'aménagement, rapide, facile et peu onéreux, ne peut être réalisé dans toutes les rues, mais uniquement dans celles en sens unique, suffisamment larges, et s'inscrivant dans une démarche de création de maillage urbain. La rue du Vieux-marché sera ainsi requalifiée cette année. «*Une fois la logique de circulation étudiée, l'opération est rapide: des panneaux pour marquer l'entrée de la zone, un marquage vert au sol facilement identifiable, des pictogrammes, et les cyclistes sont autorisés à emprunter la rue en sens inverse*». La circulation automobile est alors limitée à 30 km/h. Et à en juger par l'augmentation de l'utilisation de la petite reine en ville, tout le monde semble y trouver son compte. ■

MICHAËL SIMON



«*On s'aperçoit, notamment lors du Forum citoyen, que les Orléanais veulent une circulation apaisée, sécurisée, et donc de nouveaux aménagements. Parfois sans savoir que ces aménagements existent et sont définis dans le code de la rue.*»

*Nous adaptons la rue aux nouveaux besoins, sans pour autant interdire la voiture, essentielle dans bien des cas. Mais celle-ci doit être aujourd'hui plus citoyenne, plus respectueuse.*

**Muriel Chéradame**, adjointe au maire chargée du Transport et des Déplacements.

en bref

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires sont ouvertes jusqu'au 5 mars inclus. Elles se font en deux temps: remplir le dossier d'inscription et le renvoyer à l'adresse indiquée pour mettre à jour le dossier de la famille. Les coordonnées de l'école du secteur sont ensuite indiquées aux parents, pour la prise de rendez-vous pour l'admission de l'élève. *Rens. auprès de l'Espace famille au 02 38 79 26 82 (ou 24 52) ou du service des inscriptions au 02 38 79 23 31 (ou 23 78).*

### INSTITUT D'ARTS VISUELS

L'IAV d'Orléans ouvre ses portes le 12 mars, de 12h à 20h, et le 13 mars, de 10h à 20h. L'occasion d'aller à la rencontre des élèves et de l'équipe pédagogique, de visiter les locaux et d'en apprendre plus sur les ateliers de pratiques amateurs. Au programme également, plusieurs conférences: «*profession créateur/profession designer?*» le vendredi, à 16h30, et «*l'enseignement à l'IAV*» le samedi, à 11h et à 15h.

*Rendez-vous 14 rue Dupanloup*

### JOBS D'ÉTÉ

Le Centre régional information jeunesse, avec le soutien du conseil général du Loiret, organise les 5<sup>e</sup> journées départementales des jobs d'été, les mardi 30 mars, mercredi 31 mars et jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010, de 10h à 18h, dans le hall de la faculté des sports (La Source). Sur place, le jeune public trouvera le guide «*En piste pour les petits boulots 2010*», des conseils pour rechercher un emploi, des infos sur les jobs à l'étranger et des offres à consulter.

### COSM'INNOV 2

Les 30 et 31 mars se tient à Orléans la 2<sup>e</sup> édition du Congrès international de recherche en cosmétologie. Organisé dans le cadre du pôle de compétitivité Cosmetic Valley par plusieurs partenaires (Adel, Orléans Technopole, conseil régional...), Cosm'Innov s'articule autour de conférences liées aux grandes thématiques de recherche en cosmétologie: chimie, formulation, dermatologie...